



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.4
24 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Première session (seconde partie)
Genève, 19 février 1997
Point 4 de l'ordre du jour

**INTEGRATION DU COMMERCE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT :
PROGRES RECENTS ET QUESTIONS EN SUSPENS**

Conclusions concertées *

1. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, se référant au paragraphe 91 iv) du "Partenariat pour la croissance et le développement", réaffirme qu'il est important de poursuivre les travaux que la Commission du développement durable, à sa quatrième session, a proposés pour la CNUCED.
2. La Commission encourage la CNUCED à poursuivre son programme d'assistance technique, en contribuant notamment à faire mieux comprendre les liens entre le commerce, l'environnement et le développement par ses travaux théoriques, empiriques et analytiques.

*Adoptées par la Commission à la 5ème séance (séance de clôture) de sa première session, le 21 février 1997.

3. Conformément au "Partenariat pour la croissance et le développement" et compte tenu du calendrier des réunions de la CNUCED (TD/B/43/INF.1/Rev.2), la Commission a décidé de convoquer des réunions d'experts pour :

a) Etudier des mesures positives et des démarches novatrices en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'aider à atteindre les objectifs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME);

b) Etudier l'application de normes de gestion de l'environnement, en particulier des normes de la série 14000 de l'ISO, ainsi que leurs incidences éventuelles sur le commerce et l'investissement dans les pays en développement, et définir les possibilités et les besoins dans ce domaine.

4. La Commission a noté que les secrétariats de la CNUCED et de l'OMC avaient entrepris une étude conjointe sur les crêtes tarifaires et la progressivité des droits au lendemain du Cycle d'Uruguay, et a décidé que cette étude ferait partie de la documentation de base de sa deuxième session.

5. La Commission a également pris note de l'intérêt exprimé pour de futurs travaux d'experts sur les questions suivantes :

a) Les liens entre le tourisme, l'environnement et le développement dans les pays du tiers monde;

b) Le rôle de l'IED dans la promotion de l'accès à des techniques écologiques et de leur transfert aux pays en développement;

c) Instruments novateurs propres à améliorer les possibilités d'exportation de produits de base obtenus selon des méthodes écologiques, en particulier dans les PMA.
